

Décision portant proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au sein du conseil de l'Institut des Sciences de la vie et du Vin de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et suivants, L719-1, L719-2 et D719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'ISVV ;

Vu la décision portant recevabilité des listes de candidatures pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au sein du conseil de l'Institut des Sciences de la vie et du Vin de l'université de Bordeaux du 08/06/23 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement en date du 12/06/23 ;

Le président de l'université de Bordeaux DECIDE

Article 1. Proclamation des résultats

Dans le cadre des élections du 12 juin 2023 organisées en vue du renouvellement de la représentation des personnels et des usagers au sein du conseil de l'ISVV de l'université de Bordeaux, les résultats sont les suivants :

◆ Collège A :

Électeurs inscrits	32
Votants	11
Bulletins blancs ou nuls	2
Suffrages exprimés	9

A obtenu :

ISVV 2023 : 9

Ainsi, la liste ISVV 2023 a recueilli la majorité des suffrages exprimés requise pour être proclamée élue. Les membres élus sont listés en annexe de la présente décision.

◆ Collège B :

Électeurs inscrits	50
Votants	11
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	10

A obtenu :

Tous pour l'ISVV : 10

Ainsi, la liste Tous pour l'ISVV a recueilli la majorité des suffrages exprimés requise pour être proclamée élue. Les membres élus sont listés en annexe de la présente décision.

◆ Collège C :

Électeurs inscrits	93
Votants	24
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	23

A obtenu :
BIATSS : 23

Ainsi, la liste BIATSS a recueilli la majorité des suffrages exprimés requise pour être proclamée élue. Les membres élus sont listés en annexe de la présente décision.

◆ Collège D :

Électeurs inscrits	309
Votants	8
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	5

A obtenu :
L'union des étudiants de l'ISVV : 5

Ainsi, la liste Tous pour l'ISVV a recueilli la majorité des suffrages exprimés requise pour être proclamée élue. Les membres élus sont listés en annexe de la présente décision.

Article 2. Durée des mandats

Les membres sont élus pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'au 14 juin 2027, à l'exception des représentants des usagers qui sont élus pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 14 juin 2025

Les membres siégeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 15 juin 2023
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques



ANNEXE

Les membres élus des listes élues des différents collèges sont les suivants :

♦ **Collège A :** (Nombre de sièges : 4)

ISVV 2023			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	MASNEUF	Isabelle
2	M.	MARCHAL	Axel
3	Mme	DELMAS	Chloé
4	M.	GIRAUD-HERAUD	Eric

♦ **Collège B :** (Nombre de sièges : 4)

Tous pour l'ISVV			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	GUILLAUMIE	Sabine
2	M.	DA COSTA	Grégory
3	Mme	TEMPERE	Sophie
4	M.	SAINT CAST	Clément

◆ **Collège C** : (Nombre de sièges : 4)

BIATSS			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	HILBERT MASSON	Ghislaine
2	M.	CLAISSE	Olivier
3	Mme	BEYNE AURIEL	Marion

◆ **Collège D** : (3 sièges titulaires + 3 sièges suppléants)

Union des étudiants de l'ISVV				
Ordre	Rôle	Civilité	NOM	Prénom
1	Titulaire	M.	FREMONDIERE	Corentin
2	Titulaire	Mme	HORSTMANN	Sophie
3	Titulaire	Mme	HEUILLET	Oriane
4	Suppléant	Mme	BOISSIERE	Clémentine
5	Suppléant	Mme	BELLINI	Eva
6	Suppléant	Mme	KLINK	Yara